

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-263 du 8 Septembre 1995

Chargeant Monsieur Paul DOSSOU, Ministre des Finances de l'intérim de Monsieur Robert TAGNON, Ministre du Plan et de la Restructuration Economique pour compter du 08 Septembre 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 08 Septembre 1995, Monsieur Paul DOSSOU, Ministre des Finances est chargé de l'intérim du Ministre du Plan et de la Restructuration Economique pendant l'absence de Monsieur Robert TAGNON.

● Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 8 Septembre 1995

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation, le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 MEDN 4 SGG 4 MPRE-MF 6 AUTRES MINISTERES
16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-